

# Toutes les démarches pour les entreprises en un clic

L'idée du Guichet Entreprises est de proposer un portail unique pour toutes les situations qui peuvent se présenter au cours du cycle de vie d'une entreprise, à commencer par la création. Entrevue avec Claude Hilger, responsable du Guichet Entreprises, Stéphanie Ravat, et Jean Larock, web editors.

---

“ L'autorisation d'établissement en ligne est actuellement en phase de test ”

---

Le Guichet, portail d'entrée de l'Etat, a été créé pour guider les utilisateurs dans leurs démarches en leur fournissant, sur une seule et même plateforme Internet, toutes les informations nécessaires sur les différentes étapes à franchir et les procédures à suivre, avec les coordonnées des institutions concernées. Le tout présenté de manière standardisée et simplifiée pour assurer la lisibilité du contenu.

“Notre objectif est de couvrir et d'apporter des réponses à toutes les situations qu'une entreprise peut rencontrer”, explique Claude Hilger. Avec, comme cible principale, les PME qui doivent aller chercher toutes les informations par elles-mêmes.

La partie 'entreprises' du Guichet, dont le volet éditorial relève du ressort du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, a été mise en ligne en 2009, un an après la partie 'citoyens'. Elle intègre le site Portail Entreprises qui était une initiative commune du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, du ministère des Classes moyennes et du Tourisme, du ministère de la Fonction Publique, de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers et de la FEDIL. De 734 visites par jour en moyenne en 2005, le site est aujourd'hui passé à 2.252 visites par jour.

Concrètement, les futurs entrepreneurs trouvent sous l'onglet 'création' du Guichet Entreprises un descriptif de toutes les étapes

essentielles du parcours qu'ils devront suivre pour monter leur société. Un parcours qui commence par toute une série de réflexions préalables qui permettent de définir avec précision leur projet: rédaction d'un plan d'affaires, description des différentes formes juridiques d'une entreprise, des pré-requis pour chaque métier, des responsabilités du chef d'entreprise, des modes de financement, ainsi qu'une liste de tous les acteurs qui soutiennent la création d'entreprise. Viennent ensuite, le cas échéant, le volet 'entrée et séjour au Luxembourg', puis plusieurs chapitres concernant les obligations administratives: déclaration auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, de la sécurité sociale et des administrations fiscales.

Avec, pour chacune de ces étapes, la possibilité de cliquer sur un lien direct vers les organismes compétents.

En cas de questions ou pour une assistance personnalisée, les entrepreneurs peuvent s'adresser à l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce ([helpdesk\\_cdc@cc.lu](mailto:helpdesk_cdc@cc.lu)) et au Contact Entreprise de la Chambre des Métiers ([helpdesk.cdm@cdm.lu](mailto:helpdesk.cdm@cdm.lu)).

Un des grands projets pour 2011 est de développer encore davantage l'aspect interactif du site Internet. De plus en plus de démarches pourront se faire en ligne. Le ministère des Classes moyennes et du Tourisme va proposer au début de l'année



prochaine l'autorisation d'établissement de manière électronique. Les déclarations initiales auprès de la sécurité sociale et des administrations fiscales seront lancées parallèlement. L'idée est que chacun puisse remplir une demande sur son ordinateur, la déposer dans un 'espace professionnel' sur le Guichet et suivre l'avancement du dossier. Une transaction sécurisée et identifiée par le certificat électronique LuxTrust.

Il faut savoir également que le Guichet Entreprises répond à une des exigences de la directive services adoptée en 2006 par la Commission européenne et qui oblige les pays membres à se doter d'un portail virtuel pour permettre aux entreprises de prendre connaissance et d'effectuer à distance et de manière électronique toutes les procédures nécessaires à l'accès et à l'exercice d'une activité de services dans d'autres pays membres.

Ce portail s'adresse donc à un large public qui comprend également les entrepreneurs venant de l'étranger qui souhaitent s'établir au Luxembourg. Afin de faciliter encore leurs démarches, une version anglaise sera lancée

prochainement. "Avec l'anglais, nous visons non seulement l'Europe entière, mais aussi d'autres régions du monde telles que l'Amérique du Nord ou l'Asie. Cette version répond à la volonté très forte de notre ministre, Jeannot Krecké, et s'inscrit dans le cadre de nos efforts de promotion afin d'attirer de nouvelles entreprises au Luxembourg", précise Claude Hilger.

Un autre axe de développement est de compléter le contenu. "Nous proposons aujourd'hui quelques 300 démarches en ligne. Notre objectif est de compléter le site dans les deux ans à venir. Nous attachons beaucoup d'importance à la veille. Nous suivons de près le processus législatif et nous sommes en contact avec les différentes administrations pour assurer que les informations soient mises à jour et que les procédures décrites soient les bonnes", ajoute Claude Hilger.

Une version pour smartphones est également disponible depuis cet été, où toutes les procédures sont reprises de manière plus succincte, ainsi que les actualités et l'agenda.

---

**“ La version anglaise répond à la volonté d'attirer de nouvelles entreprises au Luxembourg ”**

---



**de Guichet**

[www.guichet.lu](http://www.guichet.lu)